

entrepreneurs!

fédération vaudoise

RAPPORT ANNUEL 2016



2 728

ENTREPRISES MEMBRES ET AFFILIÉES

21 093

TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION

GROS ŒUVRE :

706 ENTREPRISES, 9 931 EMPLOYÉS

SECOND ŒUVRE :

1 823 ENTREPRISES, 9 791 EMPLOYÉS

CONSTRUCTION MÉTALLIQUE :

199 ENTREPRISES, 1 371 EMPLOYÉS

ASPHALTAGE ET ÉTANCHÉITÉ | CARRELAGE | CONSTRUCTION MÉTALLIQUE

MAÇONNERIE ET GÉNIE CIVIL | MENUISERIE, ÉBÉNISTERIE ET CHARPENTERIE

PARQUETERIE ET REVÊTEMENTS DE SOLS | PLÂTRERIE ET PEINTURE

TRAVAUX SPÉCIAUX EN RÉSINE | VITRERIE ET MIROITERIE

AVANT-PROPOS

Rapport annuel 2016

Si avancer c'est s'engager, 2016 s'est révélée comme l'année de progressions importantes pour la Fédération vaudoise des entrepreneurs. A commencer par son implication dans deux actes historiques: la signature de la première Charte éthique vaudoise des marchés publics et la fondation d'une nouvelle association nommée constructionromande.

Avancer, c'est encore et surtout anticiper les besoins quotidiens de ses membres. Cette mission s'est concrétisée par la création de nouvelles prestations et d'un système avant-gardiste de gestion des assurances sociales.

Ces réalisations sont à l'image d'une fédération forte, d'une institution qui avance, ce qui n'a pas manqué d'inspirer l'artiste Sylvie Moreillon, comme vous pourrez le découvrir dans ce rapport annuel.

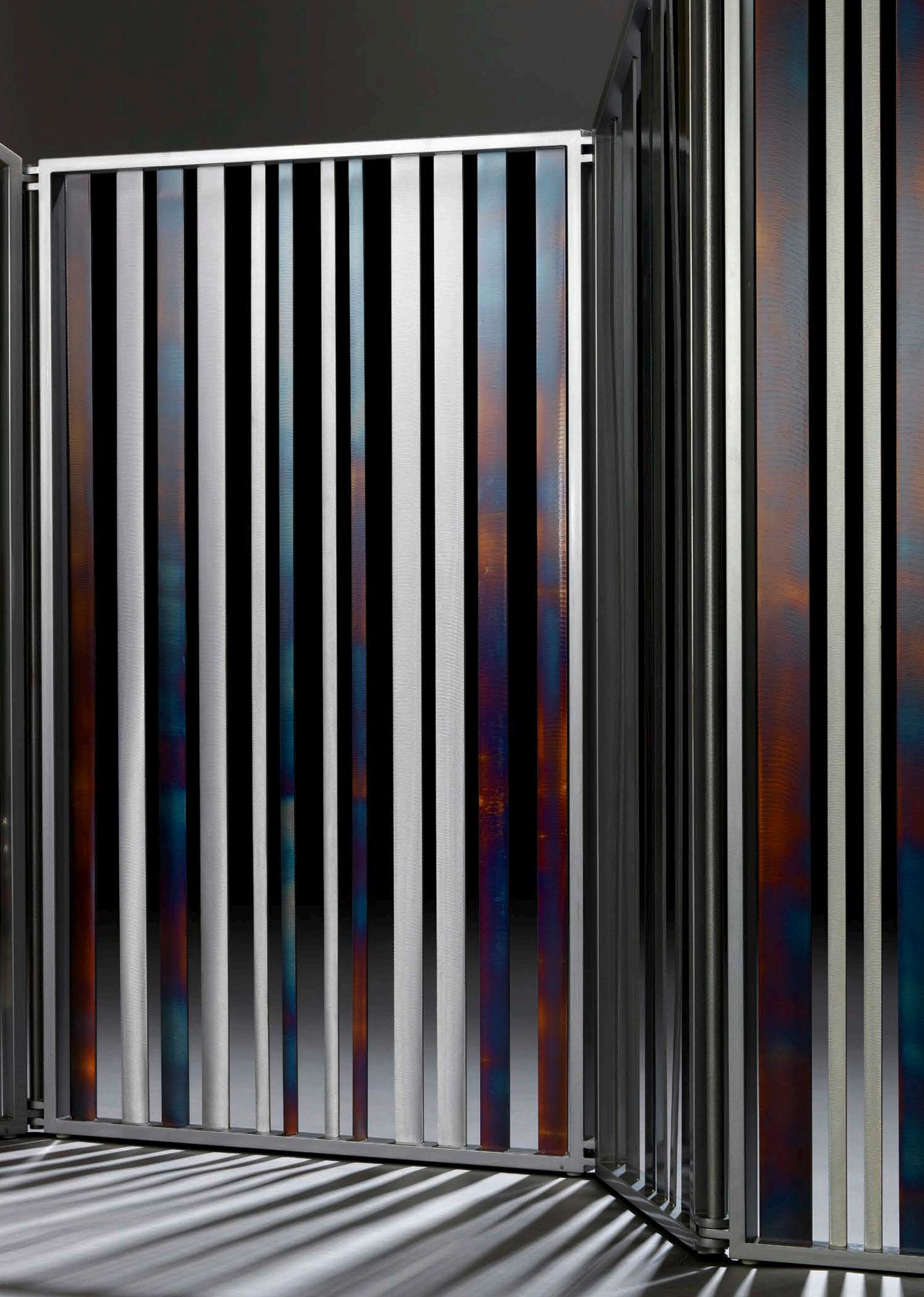


TABLE DES MATIÈRES

1	AVANT-PROPOS
4	MESSAGE DU PRÉSIDENT
7	MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
8	S'ENGAGER ÉTHIQUEMENT
10	FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA CONSTRUCTION
12	ANTICIPER LES BESOINS
14	ASSURER LA RELÈVE
16	OCCUPER LE DEVANT DE LA SCÈNE
18	PENSER LES ASSURANCES SOCIALES DE DEMAIN
21	CONSEIL D'ADMINISTRATION
22	COMITÉ DIRECTEUR
23	COMITÉ DE DIRECTION
24	BILAN
25	COMPTE DE PERTES ET PROFITS

ORGANIGRAMME, à l'intérieur du rabat de couverture



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une détermination sans faille

Entre ouverture et fermeté, la Fédération vaudoise des entrepreneurs a avancé de manière déterminée durant l'année 2016, notamment lors des négociations autour de certaines CCT ou sur la scène politique.

Le dialogue et le compromis ont toujours été la clé du succès du partenariat social dans notre région. Nous ne devons pas l'oublier. Pourtant, les discussions autour du renouvellement de la CCT du second œuvre romand ne se sont pas déroulées en toute sérénité. Faute d'accord, et dans l'attente de trouver une solution satisfaisante pour chaque partie, les représentants patronaux ont proposé de prolonger la CCT, ce qui a été refusé par les syndicats dans un premier temps. Le patronat, qui avait pourtant accordé une hausse des salaires réels aux travailleurs du second œuvre en 2016, a été contraint de dénoncer la CCT pour que les entreprises affiliées aux associations professionnelles ne soient pas pénalisées. Afin que les travailleurs ne deviennent pas victimes d'une telle situation, les syndicats ont finalement consenti à la prolongation de la CCT, initialement proposée par le patronat. L'atmosphère a toutefois été pesante, et je souhaite de tout cœur qu'à l'avenir, les négociations puissent se dérouler dans des conditions plus raisonnables.

Heureusement, les discussions ont été plus prolifiques dans la construction métallique. Alors qu'une augmentation de 27 cts de l'heure était demandée, le patronat a fait preuve de générosité et a proposé 25 cts pour tous les travailleurs et 15 cts au mérite, ce qui a été accepté.

C'est dans cet esprit de dialogue et de fermeté, avec une volonté inébranlable de faire avancer nos idées, que nous avons traversé l'année 2016. Notre détermination s'est également exprimée dans le cadre de notre engagement sur la scène politique. L'avènement d'un système encore plus procédurier qu'il ne l'est déjà reste une menace constante pour tout patron, quelque soit son corps de métier. Notre société fait fausse route! Nous devons au contraire alléger les charges administratives, afin de stimuler l'économie, l'entrepreneuriat et, par conséquent, la création d'emplois.

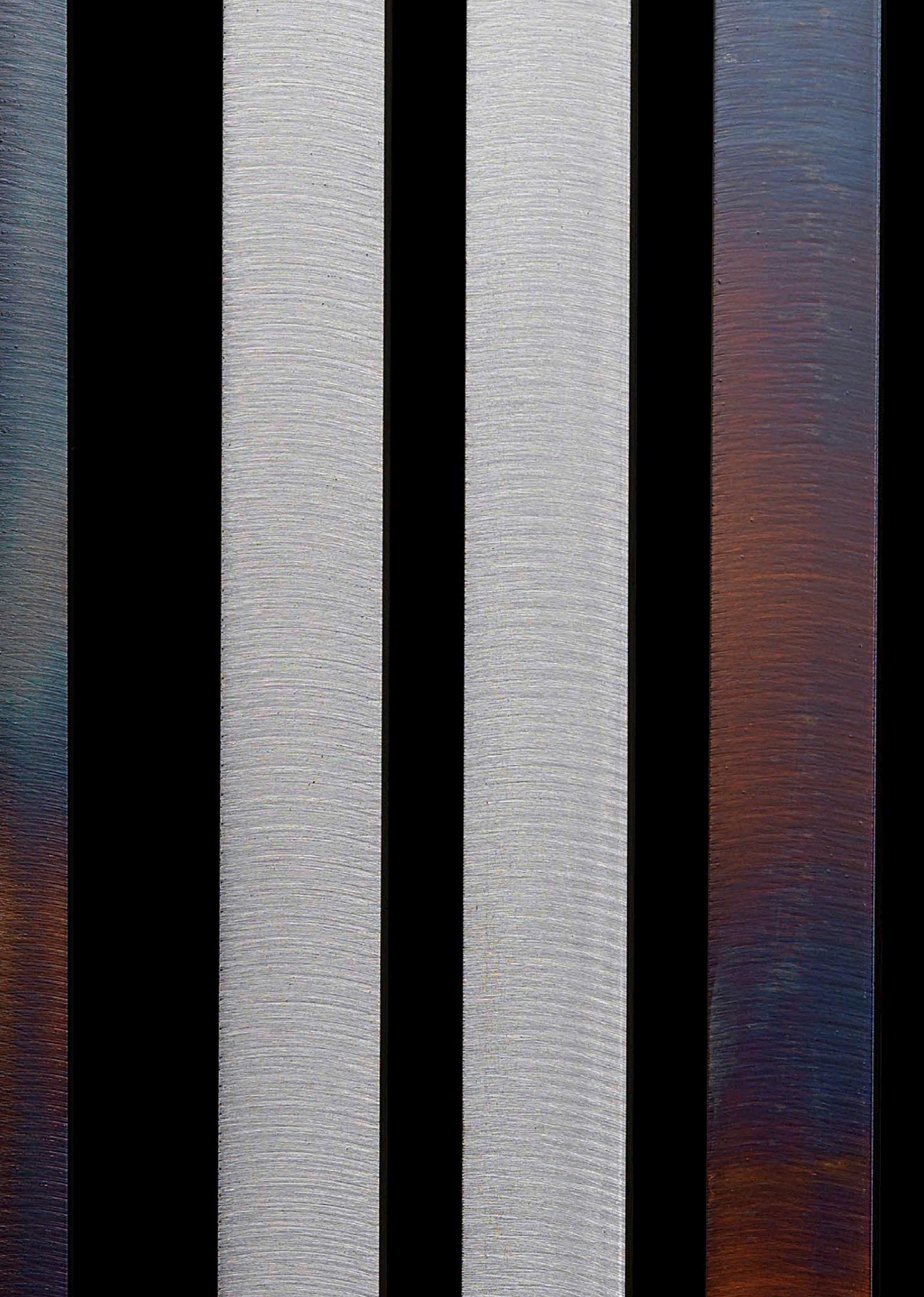
Pour encourager le développement de conditions cadre favorables aux entreprises et à notre secteur, le débat se passe au niveau politique. Ces dernières années, nous avons ainsi considérablement renforcé nos liens avec le monde politique. Grâce à sa carte de lobbyiste, le directeur de la fédération se rend par exemple régulièrement au Palais fédéral pour sensibiliser les parlementaires aux problèmes des entrepreneurs et de la construction.

Au niveau cantonal, nous avons préservé et entretenu nos excellentes relations avec les instances politiques vaudoises, dont le Conseil d'Etat. C'est notamment avec celles-ci et nos partenaires sociaux que nous avons pu mettre en place une charte sur les marchés publics, initiative novatrice formalisant les bonnes pratiques en la matière.

Enfin, en 2016, les associations romandes du bâtiment se sont rassemblées pour créer constructionromande, dans l'objectif de mieux faire entendre leur voix au niveau national.

Malgré ces réussites, à l'aube des élections cantonales 2017, nous devons nous préparer à nous mobiliser en masse pour élire, pour les cinq prochaines années, des politiciens qui ne sont pas déconnectés des réalités de l'économie et qui défendront les PME. Nous, entrepreneurs, qui créons des emplois et qui formons de nombreux jeunes, notre voix compte!

Jean-Marc Demierre







MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

S'adapter et anticiper

La Fédération vaudoise des entrepreneurs développe constamment de nouvelles prestations pour ses entreprises membres et affiliées. Il est de son devoir de répondre à leurs besoins et de proposer des solutions avant-gardistes.

Evoluer et savoir se remettre en question pour continuer à satisfaire nos membres, telle est notre raison d'être. En plus de défendre la construction vaudoise auprès des partenaires sociaux et des institutions politiques, la Fédération vaudoise des entrepreneurs est une entreprise de services qui doit répondre aux besoins des entreprises à qui elle appartient.

C'est dans cet esprit d'amélioration continue que notre Service des Prestations Ressources humaines a par exemple mis en place de nouvelles prestations telles que la rédaction de déclarations de maladie et d'accident ou l'aide à l'obtention de permis de séjour et de travail. Elles ont d'ores et déjà rencontré un certain succès chez de nombreux entrepreneurs.

Dans cette même dynamique, nous avons intensifié la promotion de nos métiers auprès de la jeunesse. Une réelle pénurie d'apprentis est à déplorer dans certains métiers du bâtiment. Plusieurs mesures ont par conséquent été mises en œuvre pour remédier au problème, que cela soit en favorisant les rencontres entre les apprentis et les entreprises, ou en approchant les conseillers d'orientation.

Malgré ces accomplissements, il ne suffit pas seulement de répondre à des besoins actuels, il faut également tenter d'anticiper l'avenir et se montrer précurseur.

En 2016, nous pouvons ainsi être particulièrement fiers du lancement de « iPension Suite » par la Caisse AVS 66.1, en partenariat avec le fournisseur de solutions informatiques ELCA, la Caisse AVS Hotela et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS. Ce projet novateur va permettre de gérer de manière intégrée et « up to date » les 1^{er} et 2^e piliers, tout en offrant une aide et une simplification importante aux entreprises en ce qui concerne les annonces des collaborateurs, ainsi que les demandes et mutations de prestations sociales.

Pour conclure ce message, je dois remercier chaleureusement nos collaborateurs, sans qui tous ces accomplissements ne seraient possibles. Malgré les nombreux déménagements imposés par la réorganisation des services, ils ont su poursuivre leur travail avec ténacité et efficacité tout au long de l'année.

Georges Zünd



S'ENGAGER ÉTHIQUEMENT

Une charte pour des marchés publics plus justes

« Instaurer une éthique dans les marchés publics, c'est garantir que nos logements, nos bureaux, nos routes seront construits au juste prix, dans les règles de l'art, sans limer sur la qualité ni sur les conditions de travail, en un mot, bâtis de manière exemplaire ! »

Jean-Marc Demierre, Président

Si les entreprises s'engagent désormais sur le plan éthique, ce n'est pas qu'une question de marketing ou d'image de marque. Nous parlons bel et bien d'un accord historique ! Aux côtés de l'Etat et des communes vaudoises, du syndicat, des architectes, des ingénieurs et des entreprises générales, la Fédération vaudoise des entrepreneurs s'engage au respect de règles économiques et humaines essentielles dans la réalisation des infrastructures publiques du canton.

Après le Forum sur les marchés publics, organisé à Beaulieu-Lausanne en août 2015 par le Département des infrastructures et des ressources humaines ainsi que la Fédération vaudoise des entrepreneurs, les principaux partenaires ont planché sur l'élaboration d'une charte éthique. Des principes forts nourrissent cet accord : transparence, égalité de traitement, lutte contre le travail au noir et le dumping sur les prix. Ce texte, signé le 23 août 2016, est le fruit d'une année de réunions et de discussions, dans lesquelles les propositions de chaque intervenant ont été prises en compte : Etat de Vaud, Union et Association des Communes Vaudoises (UCV et AdCV), Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA Vaud), Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV), Intergroupe des Associations d'Architectes Vaud (InterAssAr), Fédération vaudoise des entrepreneurs, syndicat UNIA Vaud, et Développement Suisse, la faitière des entreprises générales.

En amont, les collectivités publiques s'engagent à donner l'exemple en produisant des appels d'offres de qualité, dans le respect du cadre légal et des bonnes pratiques en matière de marchés publics. Concrètement, le prix ne doit pas être le seul élément qui influence la décision d'adjudication. L'offre retenue doit être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix. En aval, l'adjudication est expliquée aux concurrents déçus, ce qui a pour effet de limiter les recours tout en augmentant leurs chances de succès pour les marchés futurs.

Quant aux entreprises, elles s'engagent à déposer des offres crédibles qui répondent aux exigences des appels d'offres. La charte prévoit que toute sous-traitance doit intervenir en accord avec le maître d'ouvrage et que les sous-traitants doivent être annoncés, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger. Les soumissionnaires s'assurent du paiement des charges sociales et du respect des conventions collectives de travail par leurs sous-traitants. Ils s'engagent également par écrit à répondre solidairement des salaires dus par les sous-traitants à l'égard de leurs employés. Sur le terrain, l'emploi de la carte professionnelle, projet phare de la fédération permettant un contrôle systématique des ouvriers sur les chantiers, s'impose comme un prérequis généralement recommandé.

Pour des collectivités publiques compétentes, transparentes et vigilantes face au dumping sur les prix, pour des entreprises responsables et pour des infrastructures publiques exemplaires dans leur processus de construction, la charte éthique vaudoise des marchés publics se veut le premier pas vers une évolution des pratiques !

Les signataires de la charte,
de gauche à droite :

Joséphine Byrne Garelli, Présidente de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), **Bernard Krieg**, Président de l'Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV), **Christina Zouboulakis**, Présidente de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA Vaud), **César Vuadens**, Membre du comité romand de Développement Suisse, **Nuria Gorrite**, Conseillère d'Etat, **Jean-Marc Demierre**, Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, **Pietro Carobbio**, Secrétaire régional UNIA Vaud, **Claudine Wyssa**, Présidente de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), **Philippe Longchamp**, Président de l'Inter-groupe des Associations d'Architectes Vaud (InterAssAr).



CHARTE ÉTHIQUE VAUDOISE

des marchés publics

Dans le cadre des marchés publics, l'acte de construire doit se dérouler dans un climat où chacun peut se déclarer satisfait de la procédure, de l'égalité de traitement pour tous, ainsi que de l'équité des décisions prises. Il est pour cela nécessaire que les règles du jeu soient claires.

L'instauration d'un climat de confiance entre les différents acteurs favorise la participation des entreprises et la réalisation de projets à la hauteur des attentes du maître d'ouvrage.

Article 1
a. L'organisateur des procédures possède des compétences reconnues.
b. La pratique doit être uniforme.

Article 2
a. Les appels d'offres produits sont de bonne qualité.
b. La procédure respecte les principes éthiques d'une saine et efficace concurrence.

Article 3
a. Les exigences de l'appel d'offres sont vérifiées.
b. La sous-traitance intervient en accord avec le maître d'ouvrage.
c. Les charges sociales sont payées et les conventions collectives de travail sont respectées.

Article 4
Les choix des critères et sous-critères, ainsi que leur pondération, sont en adéquation avec le marché. Deux facteurs influent: la complexité de l'ouvrage et le volume de travail qui en découle.

Article 5
Le soumissionnaire s'engage à respecter, sur le fond et la forme, les exigences de l'appel d'offres.

Article 6
Le soumissionnaire est tenu d'annoncer tous ses sous-traitants, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger.

Article 7
Le soumissionnaire s'engage à déposer une offre crédible.

Article 8
Le procès-verbal de l'ouverture des offres doit être remis le plus rapidement possible aux soumissionnaires.

Article 9
a. L'offre retenue est celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix.
b. La décision d'adjudication est communiquée avec une argumentation justifiant la note attribuée à chaque soumissionnaire.

Lausanne, le 23 août 2016

<p>Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat</p> <p>Claudine Wyssa, Présidente de l'Union des Communes Vaudoises (UCV)</p> <p>Joséphine Byrne Garelli, Présidente de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV)</p>	<p>Christina Zouboulakis, Présidente de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA Vaud)</p> <p>Bernard Krieg, Président de l'Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV)</p> <p>Philippe Longchamp, Président de l'Inter-groupe des Associations d'Architectes Vaud (InterAssAr)</p>	<p>Jean-Marc Demierre, Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs</p> <p>Pietro Carobbio, Secrétaire régional UNIA Vaud</p> <p>César Vuadens, Membre du comité romand de Développement Suisse</p>



PLENUM **GEORGES ZÜND**
Directeur - Fédération vaudoise des entrepreneurs

Georges Zünd
interviewé par la Télé dans les couloirs du Palais fédéral.

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA CONSTRUCTION

Lobbying

La Fédération vaudoise des entrepreneurs a mené de nombreuses actions tant au niveau cantonal que national, pour défendre le secteur de la construction.

Il y a plus d'un siècle, des entrepreneurs de la construction vaudoise se rassemblaient pour faire face aux grèves ouvrières. Ils créèrent ainsi une fédération pour les représenter et mieux faire entendre leur voix auprès des autorités.

En tant que groupe de pression, la Fédération vaudoise des entrepreneurs a toujours entretenu des liens privilégiés avec les instances politiques cantonales et nationales. Par son activité de lobbying, elle participe au développement de conditions cadre favorables à l'économie et au secteur de la construction.

Présence à Berne

Détenteur d'une carte de lobbyiste, précieux sésame donnant accès au Parlement fédéral, Georges Zünd, directeur de la fédération, s'est régulièrement rendu à Berne durant les sessions parlementaires de l'année 2016, pour sensibiliser les politiciens aux problèmes auxquels sont confrontés les entrepreneurs : dumping salarial, lourdeur des charges administratives, travail au noir, etc.

Le responsable du Service Conseils et support juridique, David Equey, a également représenté la fédération dans la capitale à plusieurs reprises, auprès de délégations de parlementaires et de chefs d'offices fédéraux, pour aborder des thématiques juridiques.

Grâce à cette présence régulière à Berne, la fédération a pu renforcer ses contacts et son influence au niveau national.

constructionromande

L'année 2016 est marquée par la création de constructionromande, une nouvelle association pour fédérer les organisations professionnelles de l'industrie romande du bâtiment.

Affiliée à constructionsuisse, elle a pour objectif de défendre la sensibilité politique romande au sein de la faïtière et de renforcer le lobby de la construction à Berne, auprès des parlementaires romands. constructionromande rassemble d'ores et déjà une quinzaine d'associations interprofessionnelles cantonales du gros œuvre, du second œuvre et de la construction métallique, ainsi que des associations romandes de branches et des conférences cantonales de la construction.

Le 27 septembre dernier, à Berne, elle a présenté un document stratégique comportant plus de 40 propositions concrètes à une quinzaine de parlementaires romands.



Rencontre à Berne avec les parlementaires romands en septembre 2016.

Le comité référendaire contre la LPPPL a apporté plus de 14'000 signatures au Service des communes et du logement, en août dernier.

Référendum « NON à la LPPPL »

Au printemps 2016, le Grand Conseil vaudois a accepté la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) à une infime majorité de 69 voix contre 58 et 7 abstentions. La fédération s'est opposée fermement à son adoption. Avec d'autres associations, elle a déposé un référendum pour que les Vaudois puissent se prononcer sur cette nouvelle loi qui freine les rénovations et menace ainsi les entreprises et les emplois du bâtiment.

Recommandations de vote

En 2016, la fédération a pris part à divers débats politiques qui touchaient à l'économie et au secteur de la construction. Elle a délivré des informations et des recommandations de vote à ses membres sur plusieurs sujets :

- OUI** à un deuxième tube pour le tunnel du Gothard
- NON** à l'initiative « vache à lait »
- NON** à un revenu de base inconditionnel (RBI)
- NON** à l'initiative AVSplus
- NON** à l'initiative « Economie verte »



Participation aux consultations

Le Service Conseils et support juridique de la fédération a répondu à une dizaine de consultations tout au long de l'année, sur des projets de lois, de règlements ou de décrets. Il s'est notamment positionné sur les avant-projets destinés à modifier la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Dans ce cadre, David Equey a souligné l'importance d'appliquer de manière flexible les règles contraignantes, adoptées par la Confédération. La fédération a ainsi interpellé les autorités cantonales avec succès pour qu'elles s'en tiennent aux minima imposés par le droit fédéral, sans ajouter des exigences supplémentaires.



ANTICIPER LES BESOINS

Nouvelles prestations en Ressources humaines et techniques

« Les démarches administratives sont simplifiées, avec un seul interlocuteur pour une palette complète de prestations fortement avantageuses. En faisant appel à la fédération, l'entrepreneur s'assure, à l'instar des salaires, que sa gestion soit conforme au droit du travail et aux Conventions collectives de travail. »

Laurent Devaud,
Chef du Service Prestations
Ressources humaines (PRH)

Faciliter la vie quotidienne des entrepreneurs, tel est le leitmotiv qui guide notre stratégie d'innovation. En 2016, deux nouveaux types de prestations ont ainsi vu le jour, l'un visant à alléger leurs charges administratives, l'autre à leur faciliter l'accès aux marchés publics.

Afin de simplifier encore davantage la gestion des tâches administratives de nos membres, une nouvelle gamme de prestations ressources humaines a été mise en place. La Fédération vaudoise des entrepreneurs leur propose désormais de réaliser les certificats de travail et d'annoncer les cas de chômage, d'accident, de maladie de leurs employés auprès des instances compétentes. Nous les informons également sur les procédures de demandes de permis de séjour. Les entreprises se trouvent ainsi délestées des démarches administratives chronophages afin de mieux se concentrer sur leurs affaires.

En phase de développement, ces prestations de gestion administrative demeurent pour l'instant gratuites et réservées aux entreprises qui confient déjà la gestion de leurs salaires au Service Prestations Ressources humaines (PRH). Aucune autre association ne propose une offre aussi pointue aux chefs d'entreprises!

Expertise technique pour les marchés publics

Le Service Conseils et assistance techniques offre quant à lui un accès facilité aux marchés publics. Trois volets d'actions sont déployés: formation de base sur les marchés publics, assistance personnalisée et analyses de procédures d'appels d'offres.

Pas moins de six cours de base sur les marchés publics ont eu lieu en 2016 dans les locaux de l'Ecole de la construction, contre quatre prévus initialement. Ce sont donc plus de 70 personnes qui ont bénéficié de cette formation initiée cette année. A noter que près du tiers des participants occupent des fonctions d'assistants dans leur entreprise, accomplissant ainsi souvent des tâches essentielles à la remise d'une offre et au respect des procédures en général. Cette formation sera reconduite pour 2017, voire même probablement complétée par une nouvelle formation.

Enfin, le service propose des analyses de procédures d'appels d'offres concernant le territoire vaudois et les métiers de la fédération. Pour chaque appel d'offres sélectionné, il évalue si les bases légales de la procédure sont respectées et si quelques points liés à la pratique sont pris en compte.

En 2016, quelque 59 analyses ont ainsi été produites, dont 31 pour le gros œuvre, 22 pour le second œuvre et 6 pour la construction métallique. Sur ces 59 appréciations globales, 8 seulement s'avèrent conformes au droit des marchés publics! La moitié comporte une à deux non-conformités et 36% présentent trois éléments non-conformes ou plus. Un constat inquiétant qui doit en réalité plus à la méconnaissance du droit qu'à la mauvaise volonté.

Cette prise de conscience amène le service à des contacts fréquents avec les pouvoirs adjudicateurs et les organisateurs afin d'améliorer concrètement les procédures, dans un esprit de partenariat.



ASSURER LA RELÈVE

Formation professionnelle

« Une formation gymnasiale ou universitaire ne donne pas plus de chances de trouver un emploi qu'un CFC. L'atout de la pratique professionnelle s'avère souvent déterminant pour un employeur! »

Pascal Foschia, Chef du Service de la Formation professionnelle

La pénurie d'apprentis dans les métiers de la construction s'accroît. La fédération encourage la voie de l'apprentissage pour ces métiers d'avenir et le clame haut et fort, au travers d'événements de promotion originaux auprès des jeunes et de leurs parents, mais aussi, et c'est nouveau, auprès des futurs conseillers en orientation.

La formation duale helvétique fait des envieux; le modèle s'exporte notamment aux Etats-Unis et même en Chine. Grand paradoxe : une pénurie d'apprentis est à déplorer en Suisse de manière générale puisqu'à la rentrée 2016, 10'000 places d'apprentissage sont restées vacantes. Pour les métiers de la construction, et selon la bourse aux places d'apprentissage de l'Etat de

Vaud, plus d'une trentaine de places déclarées et ouvertes dans ce canton n'ont pas été repourvues à la rentrée scolaire 2016. Les métiers de la vitrerie, de la construction métallique, de l'étanchéité ainsi que les poseurs de sols sont particulièrement touchés.

Force est de constater que le système scolaire en place dans ce canton valorise très clairement la voie académique au détriment de l'apprentissage. Or la Confédération l'a encore souligné dernièrement : la formation professionnelle permet à la Suisse d'afficher l'un des taux de chômage des jeunes les plus bas d'Europe. La fédération s'engage au quotidien pour soutenir la filière duale et mettre en valeur le savoir-faire de nos entreprises formatrices.



Favoriser les rencontres entre les apprentis et les entreprises

La seconde édition de la Nuit de l'apprentissage, le 11 février 2016, a lancé avec succès le calendrier des événements de promotion de nos métiers. Ce « speed dating » professionnel géant a permis la rencontre entre quelque 1300 jeunes à la recherche d'un stage ou d'un apprentissage et pas moins de 114 entreprises. Partenaire officiel de l'organisation, la Fédération vaudoise des entrepreneurs, en collaboration avec la Chambre vaudoise du Commerce et de l'Industrie, la Fédération patronale vaudoise, et l'Etat de Vaud, se réjouit de l'originalité de ce nouveau concept.



Intéresser le public avec Les Experts maison

Sous l'effigie de la marque Les Experts maison, les associations patronales de la construction du canton se sont également mobilisées à plusieurs reprises pour promouvoir les métiers de la construction auprès des jeunes. Le 21 mai 2016, c'est en plein cœur de Lausanne que Les Experts maison sont allés à la rencontre des jeunes vaudois. Au programme sur le stand, des démonstrations des métiers de la construction et des concours avec de nombreux prix à gagner. Lausanne est la première escale d'une aventure qui pourrait être reconduite à l'avenir dans les différentes régions du canton.



Approcher les conseillers en orientation

Les conseillers en orientation peuvent jouer un rôle clé dans le choix professionnel d'un adolescent. Il est donc capital pour la fédération de cibler ces interlocuteurs de choix dans sa promotion des métiers de la construction.



En décembre 2016, des futurs psychologues conseillers en orientation de l'Université de Lausanne, accompagnés du Professeur Jérôme Rossier (UNIL), sont venus à l'Ecole de la construction pour une immersion dans le monde de la formation liée aux métiers du bâtiment. En visitant les ateliers, ils ont ainsi pu mesurer la qualité du savoir-faire des apprentis et surtout constater les nombreuses aptitudes dont il faut disposer pour s'engager dans des métiers techniques comme ceux de la construction.



Autre rendez-vous incontournable, le Salon des Métiers et de la Formation Lausanne a accueilli, du 29 novembre au 4 décembre 2016, plus de 30'000 élèves, enseignants, parents et jeunes en quête d'informations. Invité spécial des Experts maison sur le stand, le conseiller d'Etat Philippe Leuba a vanté les mérites de la formation duale comme un « outil d'insertion des jeunes dans la société ». « Les efforts consentis par les entreprises formatrices et les associations méritent d'être salués », a-t-il souligné devant un parterre d'une centaine d'entreprises formatrices conviées pour l'occasion.

De manière générale, une relation de confiance s'installe avec l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnel. Il y a évidemment encore des points de divergence, mais des séances d'informations comme celles organisées dans le cadre du programme « Infométiers » peuvent à terme sensibiliser les jeunes et leurs parents.



OCCUPER LE DEVANT DE LA SCÈNE

Des événements incontournables



Se faire connaître auprès du grand public en valorisant le savoir-faire de nos entreprises, informer nos membres sur des questions concrètes de gestion, offrir des opportunités de réseautage : nos événements poursuivent des buts primordiaux.

Habitat-Jardin : un nouveau stand primé

Le printemps 2016 a sonné le coup d'envoi d'un stand entièrement revisité! La fédération a surpris son public avec un concept innovant lui faisant vivre l'expérience « Rêve ou cauchemar? ». Sur 1000 m², six maisonnettes mettaient en scène différents scénarios de ce qui peut se passer quand on confie ses travaux à des amateurs. Fuites d'eau, plancher bancal, électricité par intermittence marquaient ainsi l'expérience qui en a fait sourire plus d'un! Une manière originale et détournée de valoriser le savoir-faire des vrais professionnels avec un message clair: construire, transformer ou rénover peut vite devenir un cauchemar si l'on ne se pose pas les bonnes questions et que l'on ne s'adresse pas à des entreprises compétentes et de proximité tels que nos membres.

Un Pôle conseils, mis sur pied en commun avec d'autres associations apparentées – Jardin suisse, Lignum et la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA) – complétait l'offre au public à la recherche d'informations avec des conférences sur différents thèmes ayant trait à la rénovation.

Le stand s'est vu décerner le deuxième prix par la direction du salon, dans la catégorie des espaces de plus de 80 m².

Seconde édition de L'Initiale !

L'Initiale! Ce nom qui, il y a deux ans encore, sonnait comme une énigme, devient peu à peu l'événement incontournable de la rentrée. Le 8 septembre 2016, il a rassemblé quelque 600 convives, avec des patrons d'entreprises de la construction bien sûr, mais aussi des personnalités politiques et des invités du monde immobilier. À cette occasion, la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a notamment confirmé la mise sur pied d'un programme de 100 millions de francs



pour soutenir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, dont 30 millions iront dans l'assainissement énergétique des bâtiments. « Notre rôle à nous, les politiciens, ce n'est pas de faire de l'économie à votre place, mais de fixer les conditions cadre dans lesquelles vous puissiez rester compétitifs », a-t-elle insisté. Un discours et des actes forts en faveur des entrepreneurs!



Ancré dans la réalité du terrain, Jean-Marc Demierre, Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, a pour sa part rappelé les trois défis majeurs à venir de l'institution: la gestion intégrée des trois piliers des assurances sociales, l'éthique des marchés publics et l'engagement politique de la fédération.

Ce rendez-vous économique vaudois a également célébré le 90^e anniversaire du Journal Bâtir. Des cascadeurs, descendant en rappel le long de l'Ecole de la construction, ont dévoilé de manière spectaculaire la couverture du numéro "spécial 90".

L'Initiale, c'était enfin de l'art, avec le vernissage de l'œuvre de Sylvie Moreillon, qui illustre le présent rapport annuel.



licenciements, factures impayées, etc. – et agir en conséquence plutôt que d'appliquer la politique de l'autruche.

Agir à un niveau politique enfin, devient plus que nécessaire. Un 5 à 7 spécifique y était d'ailleurs consacré. Sous-représentés au parlement, les entrepreneurs ont tout intérêt à voir leur secteur défendu dans la sphère politique, qui plus est par les entrepreneurs eux-mêmes ! La fédération soutient ses membres qui désirent s'investir en ce sens au travers d'un conseil personnalisé.



Des 5 à 7 informatifs pour mieux agir

De nombreuses séances d'informations ont également rythmé le calendrier: « Conflits au travail, comment les gérer? », « Trucs et astuces de l'entrepreneur: comment ne pas se faire avoir par le maître d'ouvrage? », « Poursuites, faillites, contrats non respectés: que peuvent vous apporter les agents d'affaires? » Derrière leurs titres accrocheurs, ces événements réservés à nos membres ont fait intervenir des experts de tous bords pour éclairer les entrepreneurs et échanger sur ces questions épineuses. Notre mission: faire comprendre aux chefs d'entreprises qu'il vaut mieux affronter ces situations anxiogènes – faillites,



Devenir un expert au tribunal

Afin d'étoffer la liste d'experts à disposition des juges et avocats du canton de Vaud, la fédération a également formé quelque 150 nouveaux experts devant les tribunaux. Lorsqu'un litige apparaît sur un objet de construction, l'expert est appelé à donner son avis sur la qualité de l'ouvrage. Une manière pour l'entrepreneur d'étoffer ses compétences et pour le système juridique de profiter d'une expertise de terrain.



PENSER LES ASSURANCES SOCIALES DE DEMAIN

A l'aube de Prévoyance 2020

Les directions de la Caisse AVS 66.1 et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs ont lancé le projet « iPension Suite », qui promet de révolutionner la gestion des assurances sociales en Suisse, en accord avec la réforme Prévoyance 2020.

Le projet « iPension Suite » est la concrétisation de la stratégie de simplification administrative initiée en 2014 par nos assurances sociales. La démarche avait débuté par la reprise de la gestion du 2^e pilier (CRP, FMVB et Rente transitoire) par la Caisse AVS 66.1, la mise en place de la facturation unique et la déclaration de salaires unique (DSU) pour toutes les assurances sociales et conventionnelles.

A l'avant-garde suisse

Par le lancement d'« iPension Suite », la Caisse AVS 66.1 se donne les moyens de gérer de manière intégrée et « up to date » les 1^{er} et 2^e piliers, tout en offrant une aide et une simplification importante aux entreprises dans tout ce qui concerne les annonces et mutations relatives aux collaborateurs. En phase avec les besoins actuels du marché et les prescriptions légales, « iPension Suite » permettra une approche par événements – à savoir toute actualité liée à la vie d'une entreprise et de ses collaborateurs. Plus globalement, cette nouvelle plateforme est la garantie de pouvoir assumer les évolutions importantes générées par la réforme Prévoyance 2020 et toute approche par événements lorsqu'elle deviendra un standard suisse.

Migration réussie

Concrètement, ce virage important pour nos assurances sociales a été amorcé avec la migration des caisses du 2^e pilier, CRP et FMVB, sur la nouvelle application « iPension 2^e pilier »; cette opération a été réalisée avec succès pour le 1^{er} janvier 2017. Vu l'ampleur et la complexité du projet, que ce soit sous l'aspect technique ou métier LPP, tous les travaux de vérification et d'épuration des données ont nécessité une attention de tous les instants pour les collaborateurs de la Caisse AVS 66.1 et de la fédération.

C'est dans ce même esprit de collaboration qu'ils abordent le nouveau challenge lié au 1^{er} pilier et à « iPension Suite », soit « iPension First »; il s'agit du futur logiciel pour la gestion du métier AVS, sur lequel planchent déjà les mêmes équipes, en partenariat avec le fournisseur de solutions informatiques ELCA, la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS et la caisse AVS Hotela.

Ce qui va changer pour les entrepreneurs

À l'horizon 2018-2019, pour les entreprises affiliées à nos assurances sociales, cette évolution assure une simplification administrative accrue et une plus grande variété de plans de prévoyance pour le 2^e pilier, permettant d'offrir ainsi la couverture adéquate à leur personnel.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration définit les lignes directrices essentielles de la politique de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Réuni quatre fois par an, il exerce une surveillance générale de l'activité de la fédération et en établit l'organigramme.

Jean-Marc Demierre, Président
Cédric Frossard, Vice-président
Baptiste Monnard, Vice-président

Philippe Aubert
Alain Barraud
Marc-Olivier Blanc (sortant au 20.09.2016)
Laurent Cornu
Pierre Déco
Patrick Demenga
Michel Ducommun
Dominique Echenard
Jean-Michel Gallandat (sortant au 20.09.2016)
Beat Holzer
Jean-Luc Jaquier
Alain Joseph
Yves-Etienne Kahn
Philippe Musitelli
Philippe Racca (sortant au 20.09.2016)
Michel Ramella
Nils Rentsch
Alexandre Rottet
Olivier Roy
Fernand Sauthier
Eric Zimmermann

COMITÉ DIRECTEUR

De gauche à droite :

Philippe Aubert
Membre

Michel Ducommun
Membre

Georges Zünd
Directeur général

Baptiste Monnard
Vice-président

Jean-Marc Demierre
Président

Cédric Frossard
Vice-président

Philippe Musitelli
Membre



Le Comité directeur, organe stratégique de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, représente notamment l'association patronale à l'égard de tiers et a la charge d'exécuter les décisions de

l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Il surveille l'activité du Comité de direction et prend les décisions liées à l'admission de nouveaux membres à la fédération.

COMITÉ DE DIRECTION

*Composition du comité au 1^{er} janvier 2017,
de gauche à droite et de haut en bas :*

Georges Zünd
Directeur général

David Equey
Chef du Service
Conseils et support juridique

Dominique Guyot
Directeur des Systèmes d'information

Rodolphe Hottinger
Directeur financier

Frédéric Burnand
Chef du Service Communication

Laurent Devaud
Chef des Services Prestations
Ressources humaines,
RH et Service social

René Grandjean
Chef des Services
Secrétariats patronaux,
Conseils et assistance techniques



La Direction de la Fédération vaudoise des entrepreneurs est assumée par un Comité de direction composé du directeur général et de six membres. Ce comité accomplit les tâches de la fédération et exécute les décisions des autres organes. Il se concentre sur la bonne marche opérationnelle de la maison et veille à la coordination entre les différents services.

BILAN

Actif (en francs)	31.12.2016	31.12.2015
Trésorerie et actifs cotés en bourse à court terme	8 779 646	13 981 196
Créances résultant de la vente de biens et prest. de services	597 128	593 780
Créances envers des institutions gérées et proches	5 128 059	8 245 412
Créances envers des tiers	3 562 884	4 206 733
Total autres créances à court terme	8 690 943	12 452 145
Stocks et prestations de services non facturés	1	1
Actifs de régularisation	471 569	994 695
Actif circulant	18 539 288	28 021 817
Immobilisation financière	340 000	340 000
Immobilisations corporelles immeubles	3 598 510	3 664 294
Immobilisations corporelles meubles	346 431	150 270
Immobilisations corporelles machines de bureau, informatique, TT	932 129	1 236 500
Immobilisations incorporelles	732 318	870 781
Actif immobilisé	5 949 387	6 261 845
Total	<u>24 488 675</u>	<u>34 283 662</u>

Passif (en francs)	31.12.2016	31.12.2015
Dettes résultant de l'achat de biens et de prest. de services	2 544 555	1 424 356
Dettes envers des institutions gérées et proches	6 350 153	15 590 904
Dettes envers des groupes et sections professionnels	998 371	1 055 564
Dettes envers des tiers	266 151	600 652
Total autres dettes à court terme	7 614 675	17 247 120
Passifs de régularisation	154 300	107 901
Capitaux étrangers à court terme	10 313 530	18 779 376
Provisions	4 949 000	6 437 000
Capitaux étrangers à long terme	4 949 000	6 437 000
Autres réserves	7 300 000	7 300 000
Bénéfice reporté	1 767 286	1 034 980
Capitaux propres	9 067 286	8 334 980
Bénéfice de l'exercice	158 858	732 306
Total	<u>24 488 675</u>	<u>34 283 662</u>

Extrait de comptes.
Chiffres sous réserve de leur acceptation par l'Assemblée générale du 9 mars 2017.

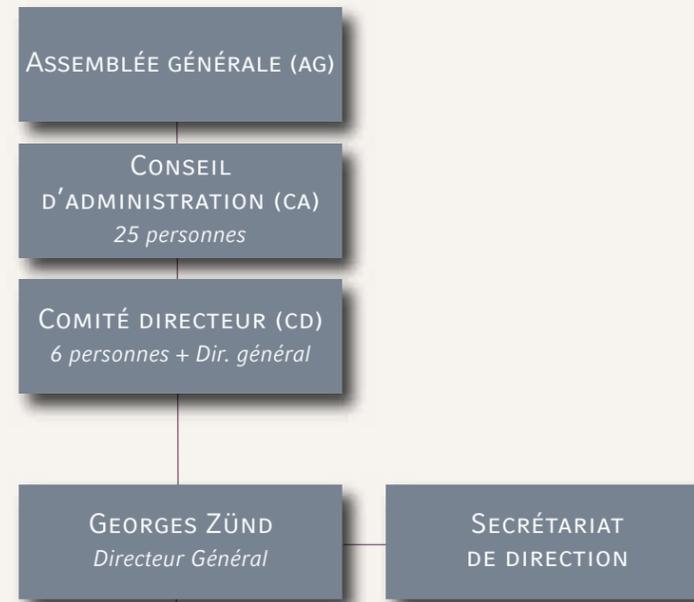
COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Produits (en francs)	31.12.2016	31.12.2015
Participations des institutions gérées et proches	7 479 055	8 577 575
Produits des cotisations	3 524 839	3 510 017
Participations diverses aux charges de la fédération	1 986 174	2 488 864
Produits nets des ventes de biens et de prest. de services	911 406	721 223
Autres produits	121 898	129 060
Total	<u>14 023 372</u>	<u>15 426 739</u>
Charges (en francs)	31.12.2016	31.12.2015
Charges de personnel	-10 396 049	-11 151 194
Charges de véhicules	-1 745	-1 698
Assurances diverses	-35 053	-41 497
Charges administratives et informatiques	-2 661 980	-2 945 859
Publicité	-736 755	-538 460
Poursuites, frais juridiques	-19 112	-65 840
Résultat financier	112 656	212 200
Charges diverses	-107 195	-101 812
Amortissements	-1 292 378	-959 189
Total	<u>-15 137 611</u>	<u>-15 593 348</u>
Sous-total	<u>-1 114 239</u>	<u>-166 608</u>
Résultat d'immeuble	-337 004	-737 104
Résultat des activités annexes d'exploitation	-337 004	-737 104
Dissolutions de provisions	68 000	237 533
Dissolutions de provisions pour fluctuation de valeur	1 420 000	1 403 000
Produits extraordinaires	173 164	7 513
Produits exceptionnels	1 661 164	1 648 046
Charges exceptionnelles	-11 720	-324 972
Résultat exceptionnel	1 649 444	1 323 074
Résultat hors exploitation	-39 343	312 944
Résultat exceptionnel et hors exploitation	1 610 101	1 636 018
Bénéfice de l'exercice	<u>158 858</u>	<u>732 306</u>

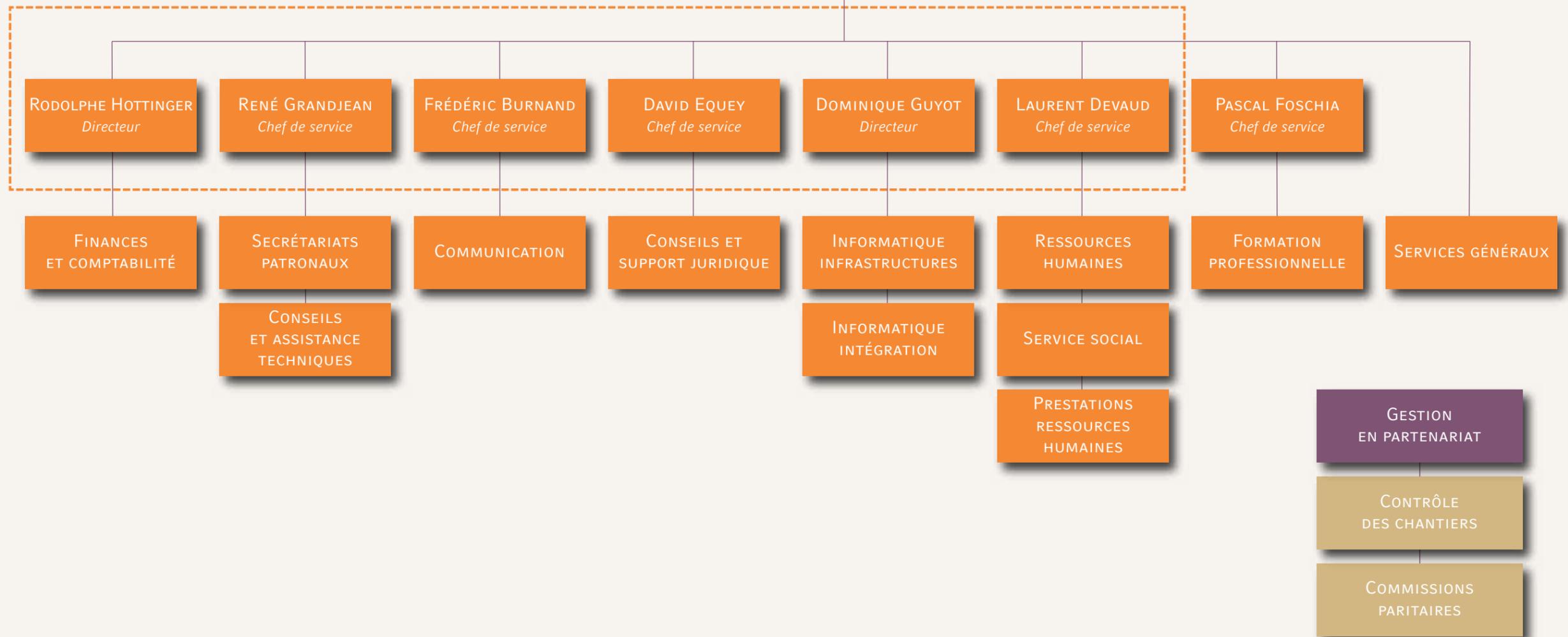
Extrait de comptes.

Chiffres sous réserve de leur acceptation par l'Assemblée générale du 9 mars 2017.





COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)





Déterminée et inventive, Sylvie Moreillon est une artiste hors cadre. Fille d'architecte, née à Aubonne, elle commence son cursus par des études classiques, au gymnase puis à l'Université de Lausanne en archéologie et Histoire de l'art.

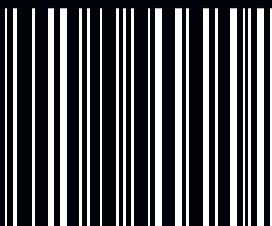
Quand elle n'œuvre pas dans son atelier de Montblesson, elle se passionne pour les chantiers ! À l'instar de ceux du Flon, du métro M2 et d'Aquatis à Lausanne, ils représentent autant de sources d'inspiration.

« Les chantiers et les usines m'intéressent fondamentalement. Ce sont les coulisses d'un monde. Un univers normal et sain, plein de bon sens. »

En autodidacte, elle conçoit, peint et sculpte ainsi des œuvres en lien principalement avec le monde de la construction et entretient un rapport fort à la matière. Elle a notamment mis au point une méthode originale de restitution d'empreintes de machines de chantier sur la molasse. On retrouve ici l'archéologie des temps modernes !

Sylvie Moreillon expose en galerie depuis 1997 en Suisse, à l'étranger et aujourd'hui dans le hall de l'Ecole de la construction, à Tolochenaz.

www.sylviemoreillon.com



Des chiffres, un code barre, une œuvre

« Déclinaisons »

2016

Acier poncé et bleui à la flamme

4m30 X 2m50

L'installation de Sylvie Moreillon est directement inspirée de l'esprit des lieux. En **2016**, la plus grande association patronale de la construction du canton de Vaud représente **2 728** entreprises, soit **21 093** travailleurs. Ces trois nombres ont été réunis et exprimés sous forme d'un code barre, ici transposé en lames d'acier qui composent la structure de l'œuvre. Passant ainsi du concret à l'abstrait, la plasticienne imagine sa « déclinaison » de la fédération, donnant son nom à la création.

La composition suggère également l'ensemble architectural symétrique de l'Ecole de la construction. C'est d'ailleurs dans l'atelier de forge de cette même école que Sylvie Moreillon a élaboré et concrétisé son travail. Alliant sobriété et flexibilité, elle offre enfin une louange à l'acier, matériau de l'entrepreneur, puissant, robuste, moderne.



Fédération vaudoise des entrepreneurs
Société coopérative
Route Ignace Paderewski 2
Case postale – 1131 Tolochenaz
info@fve.ch – www.fve.ch